



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante et onzième session

Rome, 6-7 décembre 2000

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE RÉVISÉ DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION DU
CONSEIL DES GOUVERNEURS**

1. L'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs dispose que le Président prépare, avec l'approbation du Conseil d'administration, l'ordre du jour provisoire de chaque session du Conseil des gouverneurs.
2. L'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Conseil des gouverneurs, qui avait été approuvé par le Conseil d'administration à sa soixante-dixième session, a été modifié à la lumière des délibérations de la présente session. En conséquence, le Conseil d'administration est invité à examiner et à approuver l'ordre du jour provisoire révisé joint.



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil des gouverneurs – Vingt-quatrième session
Rome, 20-21 février 2001

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'admission en qualité de membre non originaire
4. Déclaration du Président du FIDA
5. Présidence du FIDA
 - a) Période transitoire précédant l'entrée en fonction du Président
 - b) Nomination du Président du FIDA
6. Rapport de situation sur la quatrième reconstitution des ressources du FIDA
7. Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA
 - a) Rapport sur la cinquième reconstitution des ressources du FIDA
 - b) Rapport intérimaire sur FIDA V: Plan d'action (2000-2002)
8. États financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 1999
9. Déclarations générales
10. Budget du FIDA proposé pour 2001
11. Rapport intérimaire sur le programme de reconfiguration des processus
12. Financement au moyen de ressources autres que celles de donateurs
13. Composition du Conseil d'administration



14. Rapport du Comité des émoluments
15. Rapport de situation sur la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté
16. Rapport de situation sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
17. Rapport sur l'état de l'Accord relatif au siège
18. Autres questions

Approbation de la diffusion des documents

ANNOTATIONS

1. **Ouverture de la session**

La vingt-quatrième session du Conseil des gouverneurs se tiendra les mardi 20 février et mercredi 21 février 2001 à l'Auditorium della Tecnica, 65 viale Tupini, Rome. La session s'ouvrira le mardi 20 février 2001 à 10 heures.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour provisoire, établi par le Président du Fonds et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, figure dans le présent document (GC 24/L.1/Rev.1).

3. **Demande d'admission en qualité de membre non originaire**

À sa soixante et onzième session tenue en décembre 2000, le Conseil d'administration a examiné la demande d'admission en qualité de membre non originaire présentée par la République d'Islande. La recommandation du Conseil à cet égard sera présentée dans le document GC 24/L.7.

4. **Déclaration du Président du FIDA**

Le Président, M. Fawzi Al-Sultan, récapitulera, à l'intention du Conseil des gouverneurs, les activités du Fonds en 2000.

5. **Présidence du FIDA**

a) Période transitoire précédant l'entrée en fonction du Président

À sa soixante et onzième session, le Conseil d'administration a examiné une proposition soumise par les coordonnateurs des listes des États membres du FIDA concernant la période de transfert des fonctions du Président en exercice et des futurs présidents sortants. Comme recommandé par le Conseil d'administration, il sera présenté au Conseil des gouverneurs dans le document GC 24/L.15 un projet de résolution sur la période transitoire précédant l'entrée en fonction du Président.

b) Nomination du Président du FIDA

Conformément à l'article 6, section 8 a), de l'Accord portant création du FIDA et à la section 6.2 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs est invité à examiner la question de la nomination du Président du FIDA. À cet effet, il sera communiqué au Conseil dans le document GC 24/L.2 les candidatures à la présidence du FIDA reçues par le Secrétaire du Fonds ainsi que les curriculum vitae des postulants.

6. **Rapport de situation sur la quatrième reconstitution des ressources du FIDA**

Un rapport sur l'état des contributions à la quatrième reconstitution des ressources du FIDA sera présenté sous la cote GC 24/L.4.

7. Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA

a) Rapport sur la cinquième reconstitution des ressources du FIDA

Le document GC 24/L.5 présentera au Conseil des gouverneurs: i) les résultats du vote par correspondance organisé pour approuver l'étude sur les Partenariats pour éradiquer la pauvreté rurale: Rapport de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA et adopter le projet de résolution relatif à la cinquième reconstitution des ressources du FIDA (document GC 24/L.3); ii) le dernier état des annonces de contributions à la cinquième reconstitution; iii) la situation concernant le parachèvement et la prise d'effet de la reconstitution; et iv) un aperçu des dernières étapes à franchir pour que la cinquième reconstitution des ressources du FIDA prenne effet.

b) Rapport intérimaire sur FIDA V: Plan d'action (2000-2002)

Conformément aux dispositions contenues dans le Rapport final de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources du FIDA, approuvé par le Conseil des gouverneurs le 31 juillet 2000 à l'issue d'un vote par correspondance, le Conseil sera saisi du premier rapport annuel sur l'avancement en 2000 de la mise en œuvre de FIDA V: Plan d'action (2000-2002).

8. États financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 1999

Conformément à l'article XII du Règlement financier du FIDA et à la section 9 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs est invité à examiner le document GC 24/L.6 qui contient les états financiers vérifiés du FIDA pour 1999, ainsi que le rapport y relatif du Commissaire aux comptes. À sa soixante-neuvième session tenue en mai 2000, le Conseil d'administration a examiné lesdits états financiers et recommandé qu'ils soient soumis pour approbation au Conseil des gouverneurs.

9. Déclarations générales

Les gouverneurs sont invités à faire des déclarations générales au titre de ce point de l'ordre du jour et à présenter, s'il y a lieu, leurs observations sur d'autres points de l'ordre du jour.

10. Budget du FIDA proposé pour 2001

Le budget du FIDA pour 2001, tel que recommandé pour approbation par le Conseil d'administration, est présenté dans le document GC 24/L.8, ainsi qu'un projet de résolution y relatif. Dans ce même document, il est en outre soumis au Conseil des gouverneurs pour examen un projet de résolution relatif à l'établissement d'un Mécanisme de financement du développement des programmes (MFPD).

11. Rapport intérimaire sur le programme de reconfiguration des processus

À sa vingt-troisième session, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 116/XXIII par laquelle il approuvait une proposition de budget d'investissement de 26 millions de USD pour un programme de reconfiguration des processus d'une durée de cinq ans, couvrant les exercices 2000 à 2005. Le premier rapport intérimaire annuel sur ce programme sera présenté au Conseil des gouverneurs sous la cote GC 24/L.9.

12. **Financement au moyen de ressources autres que celles de donateurs**

À sa soixante et onzième session en décembre 2000, le Conseil d'administration a examiné une proposition relative à la mobilisation de ressources financières additionnelles par le biais du marché pour cofinancer les projets du FIDA. Le document GC 24/L.10 contient, à l'intention du Conseil des gouverneurs pour examen, cette proposition, ainsi qu'un projet de résolution y relatif.

13. **Composition du Conseil d'administration**

Le Conseil des gouverneurs, conformément à la décision qu'il a prise à sa vingt-troisième session en ce qui concerne l'élection des membres du Conseil d'administration et de leurs suppléants, est invité à approuver l'échange de sièges entre les pays de la liste C, sous-liste C2, comme il est indiqué dans le document GC 24/L.11.

14. **Rapport du Comité des émoluments**

À sa vingt-troisième session, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 118/XXIII, par laquelle il réinstituait le comité chargé d'examiner les émoluments et les autres conditions d'emploi du Président du FIDA, afin que ce comité lui rende compte de ses travaux à sa vingt-quatrième session. En conséquence le document GC 24/L.12 présentera au Conseil des gouverneurs pour examen les recommandations du comité, telles qu'approuvées par le Conseil d'administration à sa soixante-dixième session.

15. **Rapport de situation sur la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté**

Un rapport de situation présenté sous la cote GC 24/L.13 récapitulera, à l'intention du Conseil des gouverneurs, les résultats enregistrés depuis sa vingt-troisième session en ce qui concerne l'amélioration de l'accès des pauvres aux biens de production dans les pays et régions où la Coalition mène actuellement des activités.

16. **Rapport de situation sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

Le Conseil des gouverneurs du FIDA, à sa vingt et unième session, a approuvé la décision par laquelle le FIDA était choisi pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le point sur les opérations du Mécanisme mondial en 2000 sera présenté dans le document GC 24/L.14.

17. **Rapport sur l'état de l'accord relatif au siège**

Un rapport sur ce sujet sera présenté oralement à la vingt-quatrième session du Conseil des gouverneurs.

18. **Autres questions**

Approbation de la diffusion des documents

La politique du FIDA en matière de diffusion des documents prévoit qu'il appartient à l'organe directeur concerné de décider de la diffusion des documents de toute session. En conséquence, il sera demandé au Conseil des gouverneurs d'autoriser que les documents dont il a été saisi et qu'il a approuvés à sa vingt-quatrième session soient diffusés et placés sur le site web du Fonds.